

Objet : Etude de besoins sur l'émergence du métiers de murailier

Nombreuses initiatives concernant la pierre sèche sont en cours dans le bassin méditerranéen en France et dans les pays voisins, aussi bien en Angleterre que dans le nord de l'Europe. La spécificité de la pierre sèche dans les régions sud, telle qu'au sein du Pays Haut Languedoc et Vignobles, est bien sûr dans l'aménagement pharaonique du terrain en pente par le biais de terrasses, et les systèmes hydrauliques associés à ces aménagements.

Cette étude de besoins sur l'émergence du métier de murailier vise, dans un territoire clairement délimité, à interroger les principaux acteurs concernés par la pierre sèche pour développer une vision globale de l'importance actuelle et du potentiel de développement de l'activité de la pierre sèche sur ce territoire. Il sera ainsi possible de préconiser des pistes d'action qui pourraient faciliter ce développement.

Elle se base sur les réponses des ces acteurs quant à leurs besoins, et leurs avis sur le métier qu'ils exercent ainsi que sur l'importance des constructions en pierre sèche pour eux et pour le territoire, aujourd'hui et demain.

Elle permettra :

- d'identifier les principaux acteurs concernés par la pierre sèche
- d'appréhender la valeur ajoutée apportée au territoire par la pierre sèche en termes économique et patrimonial afin d'avancer constructivement.
- d'élaborer une stratégie de développement territorial en reconnaissant et renforçant les initiatives existantes, et en développant une coordination concertée d'objectifs et d'actions entre les partenaires concernés.
- de travailler sur la communication des métiers liés à ce secteur d'activité
- d'aborder la transmission de savoir faire liée à cette activité.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 20.000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- GAL Leader +.....	16.000 €
- Autofinancement	4.000 €

étant précisé que le PNRHL sera étroitement associé à la réalisation de l'opération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 10 mai 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mai 2007
